

AVIS

de l'Inspection Diocésaine de Quimper

LE REDRESSEMENT DE LA CONSCIENCE

C'est le sujet de la belle lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque. Avec elle nous mesurons l'étendue du mal dont souffre la société : « si tous n'en meurent pas, tous plus ou moins en sont frappés. Dans la masse, et jusque dans l'élite parfois, la conscience effarée, faussée, a perdu sa rectitude et sa force. Il est urgent de la redresser... Ce devoir incombe à tous les honnêtes gens et tout particulièrement aux chrétiens ».

Il nous incombe à nous, éducateurs chrétiens, au premier chef.

Notre influence peut et doit être grande sur les familles qui nous confient leurs enfants. Nous avons leur confiance. Cette influence s'exercera, directement, par notre exemple toujours, par des paroles opportunes parfois, indirectement surtout, par l'éducation de nos élèves.

Ceux-ci, nous avons à les former. Plût à Dieu que nous n'ayons pas à les redresser ! Hélas ! sont-ils rares ceux qui nous arrivent déjà imprégnés de principes qui n'ont rien à voir avec la vérité et la charité chrétiennes ?

Sans vouloir s'en rapporter au jugement de J.-J. Rousseau, on est (ou on était) porté à faire confiance à la franchise et à la bonté naturelles de l'enfant. Aujourd'hui, il voit le « chacun pour soi » érigé en doctrine de vie autour de lui, tout le monde ment, tout le monde triche, on vante devant lui « le système D... », on le félicite, lui, s'il est « débrouillard »...

Alors que faire ?

Sans doute faut-il parfois punir les tricheurs et les menteurs. Cependant, ce n'est pas à coups d'autorité que nous formerons ou redresserons les consciences de nos élèves... Montrons-leur, par des exemples vécus, la laideur de la duplicité et de l'égoïsme, en même temps que la beauté de la loyauté et de la charité.

Et puis, l'union fait la force. Formons des Ligues, « Ligues du... Bien public », « Légions d'honneur ». Pas une journée sans une B. A. Par la « Croisade Eucharistique », par « les Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes », par tous les moyens que l'esprit de foi, de charité et d'apostolat met à notre disposition, organisons des tirs de barrage contre toutes les déloyautés, contre tous les mensonges « qui nous ont fait tant de mal ».

F. LE STER.

Instituteurs prisonniers et Instituteurs rapatriés.

Le Centre Interprofessionnel des Commissions de Reclassement des Prisonniers Rapatriés se préoccupe de procéder actuellement à un recensement des prisonniers encore en captivité, et fait appel à nous pour obtenir toutes précisions utiles concernant le personnel de l'Enseignement libre.

Nous espérons qu'il vous sera possible de nous donner les noms et adresses des membres de l'Enseignement primaire et secondaire qui se trouvent encore en captivité.

Nous voudrions aussi, dans un autre but, connaître les noms des maîtres de l'Enseignement primaire rapatriés depuis Septembre 1942 : notre *Caisse des Prisonniers* pourrait, dans une certaine mesure, leur venir en aide.

Lignes téléphoniques.

Les autorités d'occupation attirent votre attention sur les ruptures de lignes téléphoniques causées par les enfants dans leurs jeux individuels ou collectifs. Il conviendra donc de faire des causeries aux élèves pour les informer des conséquences qui pourraient en résulter pour leurs parents rendus responsables.

Collectes des vieux Cahiers.

Le Directeur départemental du Ravitaillement général communique :

« L'Administration ne pouvant plus fournir les états destinés à coller les coupons et tickets, il a été prévu le remplacement de ceux-ci par de vieux cahiers d'écoliers. Le Chef de district vérifiera sur place le poids des quantités collectées, remettra un reçu aux Directeurs d'écoles et prendra le stock en charge ; les cahiers récupérés seront payés un franc le kilog... »

Etude des régions naturelles de la Bretagne.

Vous allez recevoir du « Service national des statistiques » une demande de collaboration pour l'étude des régions naturelles de la Bretagne.

Il s'agit, dit le programme de cette étude, de déterminer ces régions, de les délimiter en enquêtant auprès de diverses personnalités officielles ou privées aux fins de mettre sur pied un projet fondé sur des réalités historiques, géographiques et économiques indiscutables.

« Ces réalités en général se manifestent dans le rôle joué par une agglomération qu'on pourrait appeler *centre d'attraction*. Ces centres d'attraction ne peuvent être pertinemment discernés que sur place. L'instituteur, en raison de sa situation et de sa compétence, est de ceux qui ont qualité pour les indiquer, le plus judicieusement. »

Nous ne pouvons qu'encourager cette collaboration ; tout ce qui sera fait pour la connaissance plus sérieuse de notre petite Patrie ne peut que réjouir le cœur des vrais Bretons.

Notre vieille province a un passé dont nous sommes fiers, l'aspect géographique le plus varié, des richesses économiques de tous genres. Bon nombre de nos maîtres pourront apporter à ces études l'aide précieuse de leur compétence. Peut-être arrivera-t-on enfin, autrement que par les nécessités du ravitaillement, à faire bonne justice de la fameuse légende « La Bretagne, pays pauvre ».

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Syndicat de l'Enseignement libre du Finistère.

L'assemblée générale aura lieu, 10, rue Verdelet, à Quimper, le jeudi 6 Mai, à 10 heures.

Ordre du jour. — Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale. Compte rendu financier. Approbation des comptes. Election de membres de la Chambre Syndicale. Maison de repos des institutrices libres. Vie du Syndicat : secours extraordinaires accordés à quelques anciens instituteurs. Nouveaux membres. Questions diverses.

La réunion de la Chambre Syndicale aura lieu après l'Assemblée générale.

Société de Secours Mutuels.

L'Assemblée générale aura lieu à Quimper, 10, rue Verdelet, le jeudi 6 Mai, à 11 heures.

Ordre du jour. — Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale. Vérification des pouvoirs. Compte rendu financier ; approbation des comptes. Elections. Rapports de la Société avec ses membres et diverses mutualités. Modification du tarif des prestations. Nouveaux Adhérents. Questions diverses.

La réunion du Conseil d'Administration aura lieu après l'Assemblée générale.

Association Professionnelle de l'Enseignement libre de notre Diocèse.

L'Assemblée générale aura lieu à Quimper, 10, rue Verdelet, le jeudi 6 Mai, à 14 heures.

Ordre du jour. — Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale. Compte rendu financier ; approbation des comptes. Vie de l'Association ; ses rapports avec le personnel et les écoles. Directives au sujet des subventions de l'Etat et des nouveaux programmes. Nouveaux adhérents. Questions diverses.

La réunion du Conseil d'Administration aura lieu à l'issue de l'Assemblée générale.

Délégation de pouvoirs.

Tous les instituteurs et institutrices laïcs font obligatoirement partie de la Société de Secours Mutuels.

Ceux qui ne viendront pas à l'Assemblée générale devront déléguer leurs pouvoirs à quelqu'un qui pourra y assister : par exemple, un inspecteur, un instituteur, une institutrice de Quimper ou des environs.

On pourrait employer la formule suivante :

« Je soussigné
donne pouvoir à
pour me représenter à l'Assemblée générale de la Société
de Secours Mutuels le

A, le 1943.

« Signature ».

Ces délégations seront adressées à M. l'Inspecteur diocésain.

Aumônerie des Prisonniers de Guerre.

Nous recevons de l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre la note suivante, que nous signalons volontiers à votre bienveillante attention :

A la demande de plusieurs diocèses désireux d'organiser à Pâques une vente au bénéfice de leurs écoles libres, nous avons fait éditer :

1° 4 gravures format 13×17, représentant : S. Louis, S^{te} Jeanne d'Arc, S^{te} Thérèse de l'Enfant-Jésus et le Christ du Stalag V C.

2° Une série images (format habituel) : S. Louis, S^{te} Jeanne d'Arc, S^{te} Thérèse de l'Enfant-Jésus, Christ du Stalag V C, Vierge des Captifs, Ordination des Prêtres Prisonniers de Reims.

Au dos de chacune figure la prière de l'Angelus pour que les familles la récitent le soir, en union avec les prisonniers.

En plus, l'indulgence récemment accordée par S. S. Pie XII à l'invocation « Mon Jésus, miséricorde », en cas de bombardement aérien.

Parution : 30 Mars.

Conditions de vente : uniquement par centaines d'une même sorte.

Adresser les demandes de renseignements à Mlle Blanchet, Bureau de l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre, 2, rue Leneveux, Paris (14°).

Avis.

MM. les Inspecteurs diocésains seront absents du lundi 26 au vendredi 30 Avril.

Nous avons adressé à toutes les écoles de filles le programme du Certificat d'Aptitude à l'enseignement ménager agricole. En raison de ce tirage supplémentaire, vous voudrez bien adresser sous enveloppe la somme de cinq francs, à M. RANNOU, 63, rue de Douarnenez, Quimper.

A la Mémoire de M. le Chanoine Salomon.

L'édition de la *Biographie de M. le chanoine Salomon* est épuisée. On trouve toujours chez M. le chanoine Pérennès, 3, rue de l'Hospice, Quimper, des images-souvenir du défunt, au prix de un franc l'unité. Nous vous engageons vivement à distribuer ces images comme récompenses aux enfants des écoles ; il est bon que le souvenir de notre regretté Inspecteur soit gardé non seulement par les maîtres, mais aussi par les élèves.

Session 1943 (Garçons)

Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires

BARÈME DE COTATION DES EPREUVES PHYSIQUES

NOTE	Course de 60 mètres	Hauteur avec élan	Longueur avec élan	Grimper avec les jambes (1)
1	13"	0 m. 70	2 m. 40	0 m. 50
2	12" 2/5	0 m. 76	2 m. 60	1 m. 50
3	11" 4/5	0 m. 82	2 m. 80	2 m. 50
4	11" 1/5	0 m. 88	3 m.	3 m. 50
5	10" 4/5	0 m. 94	3 m. 20	4 m. 50
6	10" 2/5	1 m.	3 m. 40	5 m.
7	10"	1 m. 05	3 m. 60	5 m. 50
8	9" 3/5	1 m. 10	3 m. 80	6 m.
9	9" 1/5	1 m. 15	3 m. 90	6 m. 50
10	9"	1 m. 20	4 m.	7 m.

Les notes seront arrondies au point supérieur ou au point inférieur selon les performances.

Session 1943 (Filles)

NOTE	Course de 50 m.	Hauteur avec élan	Longueur sans élan
1	12"	0 m. 60	1 m. 40
2	11" 2/5	0 m. 65	1 m. 50
3	10" 4/5	0 m. 70	1 m. 60
4	10" 1/5	0 m. 75	1 m. 70
5	9" 4/5	0 m. 80	1 m. 75
6	9" 2/5	0 m. 85	1 m. 80
7	9"	0 m. 90	1 m. 85
8	8" 4/5	0 m. 95	1 m. 90
9	8" 3/5	1 m.	1 m. 95
10	8" 2/5	1 m. 05	2 m.

1° *Lancer d'adresse.* — Chaque candidate lance 10 balles de la main de son choix. Poids des balles de 50 gr. à 100 gr., cibles horizontales de 2 m. $\times$ 2 m., distance de 10 m. Cotation : 1 point par balle.

(1) Corde de 5 m., étalonnée à partir de 1 m. 50 du sol et ensuite à 0 m. 50, 1 m. 50, 2 m. 50, 3 m. 50, 4 m. 50...

a) Le candidat ne devra pas reposer les pieds à terre entre deux grimpers de corde.

b) Toute descente avec glissade sera pénalisée d'un point.

c) Arrêter l'épreuve dès que le candidat présente une fatigue par trop apparente.

Certificats Supérieurs.

Les Certificats complémentaire (2° degré) et supérieur (3° degré) sont maintenus. En vue de satisfaire aux nombreuses demandes qui nous ont été adressées, ils comporteront 5 séries.

I. — *Certificat complémentaire (2° degré).*

Série A. — Il a pour objet le programme des anciens Cours supérieurs ; établi pour les écoles rurales, pour les élèves qui prolongent leurs études primaires durant une année après l'obtention du Certificat d'études ; il comporte de l'Algèbre et des Sciences (voir le fascicule publié en 1936).

Série B. — Ancien programme des classes préparatoires aux Ecoles Primaires Supérieures.

Série C. — Programme de 6° Moderne ou Classique (sans latin).

II. — *Certificat supérieur (3° degré).*

Série B. — Ancien programme de la 1^{re} année de Brevet.

Série C. — Programme de la 5^e Moderne ou Classique (sans latin).

Il est inutile de nous demander si telle série comporte des langues ; il n'y a qu'à se reporter aux programmes officiels.

A ceux-ci nous ajoutons l'Histoire de l'Eglise et le Breton.

Ces examens auront lieu le jeudi 27 Mai. Les inscriptions devront nous parvenir le 8 Mai au plus tard.

Chacun comprendra que, pour éviter le désordre, il importera de bien distinguer les différentes séries dans l'établissement des listes de candidats et dans l'en-tête de leurs copies. (Se reporter au *Sentier de Mars* 1942, en tenant compte des séries établies cette année.)

Brevet d'Instruction religieuse.

Le Brevet d'Instruction religieuse se passera dans les mêmes conditions que précédemment. L'examen aura lieu le jeudi 20 Mai.

Adresser les listes des candidats, avant le 8 Mai, à M. Rannou, 63, rue de Douarnenez.

D. E. P. P.

Les candidats au Diplôme d'Etudes Primaires préparatoires devront avoir 11 ans au 31 Décembre 1943 et ils ne pourront se présenter s'ils ont plus de 12 ans au 30 Juin 1943.

Pourront donc s'y présenter les élèves nés entre le 30 Juin 1931 inclus et le 31 Décembre 1943 inclus.

En inscrivant les candidats à l'examen du diplôme, on doit spécifier l'établissement où ils doivent continuer leurs études. Cette disposition est essentielle.

Enfin, pour qu'il se passe partout d'une façon uniforme, il aura lieu le même jour dans tous les centres du département, avec les mêmes sujets pour tous les candidats.

Ar Brezoneg er Skol.

MODÈLES DE DEVOIRS D'EXAMEN

I. AR PRED. — Koan a zo war an daol. Ar vugale o deus naon. Ober a reont sin ar Groaz hag e kemeront bunan o bolennad souben ; goude-ze e tebront kig gant avalou-douar. Sec'het o deus ivez. Per a ev gwin ha Soazig a ev laez, met Yannig ne ev nemet dour. Goude ar pred, mamm a ro d'ar vugale eun tamm bara gant amann.

Questions. — Mettre le texte à l'imparfait jusqu'à « souben ».

Traduire en breton. — Petit Pierre écrit une jolie lettre. Petit Jean écrira demain. Françoise n'écrira pas. Il mange un morceau de gâteau. Tu buvais du bon vin.

II. EUR PAOTR YAC'H. — Yannig a zo krenv. Nerzus eo e zivrec'h. Ruz eo e zremm ha buhez a zo en e zaoulagad. Met e fri a zo tougn, hag e vleo rodellet a c'holo e c'houlzoug hag e dal. Plijadur en deus o redek, o pignat, o lammat. Mont a ra d'ar skol ha dont a ra d'ar gêr laouen, ar groaz war e vruched.

Mots difficiles : nerzus, fort ; tougn, camus ; laouen, joyeux.

Traduire en breton. — Le petit garçon et la petite fille vont à l'école. Anna est sage (habituellement). Elle dort maintenant ; elle se réveillera. Les hommes vont à la maison. Nous ne coupions pas un morceau de pain.

Question. — Mettre à la forme impersonnelle : nerzus eo e zivrec'h ; ruz eo e zremm ; tougn eo e fri.